



Le Puy en Velay, le 7 juin 2017

A Monsieur l'inspecteur d'académie
DASEN de la Haute-Loire

Objet : Refus de temps partiel

Monsieur l'inspecteur d'académie,

Les organisations SE-UNSA 43 et SNUipp-FSU 43 souhaitent vous interpeller conjointement au sujet des refus de temps partiel sur autorisation.

Nous voulons d'abord rappeler notre attachement au respect des droits des personnels et en particulier celui de travailler à temps partiel, même sur autorisation. Pour des raisons financières évidentes nous considérons que le choix laissé aux collègues entre un mi-temps ou un temps plein n'en est pas un.

D'autre part, plusieurs collègues dont la demande a été acceptée l'an dernier sont dans l'incompréhension totale face au refus que vous leur avez opposé cette année alors que ni leur situation ni celle de leur école n'a changé cette année.

Nous considérons que l'intérêt du service n'est pas d'obliger des collègues à travailler à temps plein alors que leur situation personnelle ou familiale les incite à demander un temps partiel.

Il est probable que dans certains cas le rythme que vous leur imposez nuise à leur santé et les oblige à s'arrêter. Ce que vous pensez récupérer d'un côté pourrait largement être perdu de l'autre, de façon bien moins organisée et donc préjudiciable à l'organisation du service.

De plus, la situation excédentaire du département nous laisse penser que des marges de manœuvre existent.

C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur l'inspecteur d'académie, de donner une suite favorable à l'ensemble des recours gracieux que les collègues vous ont adressés suite à la notification de leur refus de temps partiel.

Veillez croire, Monsieur l'inspecteur d'académie, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Didier Fabre

Thomas Decœur